

OBJET : RENOUELEMENT DES ADHESIONS ANNUELLES DU CENTRE CULTUREL JEAN-HOUDREMONT POUR 2019

NOMBRE DE MEMBRES

Composant le Conseil : 39
En exercice : 39

Le Conseil Municipal de la Courneuve, légalement convoqué à 19h00 par M. le Maire le 4 octobre 2019 s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances le 10 octobre 2019 sous la présidence de M. POUX Gilles, Maire.

Certifié exécutoire par le maire
compte tenu de :
La réception en préfecture le :
23 octobre 2019
La publication le :
23 octobre 2019

SECRETAIRE : M.HAFSI

ETAIENT PRÉSENTS :

M. POUX - Maire,
M. JOACHIM - Mme TENDRON-FAYT - M. MAIZA - M. SOILIH - Mme
DHOLANDRE - M. MORISSE - Mme BOUROUAHA - M. TROUSSEL - M. HAFSI -
Adjoints,
Mme RUDENT-GIBERTINI - M. HOEN - Mme MOUIGNI - M. LUNEAU - Mme
SANTHIRARASA - M. DOUCOURE - Mme MAHAMMAD - M. SAHA - Mme
NESANIR - M. ELICE - Mme MIGNIERE - M. BAYARD - Mme REZKALLA - M.
BOUTEGHMES , Conseillers

Identifiant de l'acte :
093-219300274-20191010-
lmc17383A-AU-11



LE MAIRE
Gilles POUX

AVAIENT DONNE POUVOIR DE VOTER EN LEUR NOM :

Mme SAÏD-ANZUM ZAÏNABA à M. DOUCOURE Oumarou
Mme CADAYS-DELHOME Corinne à M. POUX Gilles
Mme KENOUCHE Touatia à M. SAHA Amine
M. IRANI Joseph à M. MAIZA Rachid
Mme CLARIN Marie-Line à M. HOEN Michel
M. COUTEAU-RUSSEL Anthony à Mme SANTHIRARASA Yalini
Mme NESANIR Zéliha à Mme RUDENT-GIBERTINI Danielle
Mme DAVAUX Mélanie à M. LUNEAU Julien

ETAIENT ABSENTS : 7

Mme BELAÏDI Nora - M. HAMZA Kamel - Mme HAMAD Nadia - M. KHEROUNI Samir - M. PHILIPPS Albin - M. CHERRABEN Syfeddine - Mme CHALI Wassila.

LES MEMBRES PRÉSENTS ONT ÉTÉ INVITES A SIGNER LE REGISTRE

Hôtel de Ville

avenue de la République
93126 La Courneuve Cedex
tel. : 01 49 92 60 00
toute correspondance doit
être adressé à M.le Maire

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 OCTOBRE 2019

DELIBERATION N°8

OBJET : RENOUELEMENT DES ADHÉSIONS ANNUELLES DU CENTRE CULTUREL JEAN-HOUDREMONT POUR 2019

Le Conseil,

Considérant que la Ville de La Courneuve, à travers le projet du Centre Culturel Jean Houdremont, favorise le travail en réseau, soutient la création en lien avec le territoire, notamment dans le domaine du cirque, conduit une politique culturelle et artistique en matière de spectacle vivant qui rencontre les valeurs et les objectifs des partenaires suivants : le Groupe Geste(s), le réseau Territoires de cirque, et le SNSP,

Vu le budget de l'exercice,

Entendu l'exposé de son rapporteur,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

ARTICLE 1 : Décide le renouvellement des adhésions pour l'année 2019 de la Ville de La Courneuve au Groupe Geste(s), au réseau Territoires de cirque, et au SNSP pour un montant de 1 585 euros.

ARTICLE 2 : Dit que la dépense est prévue au budget de l'exercice.

ARTICLE 3 : Conformément aux dispositions de l'article R 421-1 du Code de Justice Administrative, le Tribunal Administratif de Montreuil, 7 rue Catherine Puig 93 358 MONTREUIL Cedex, peut être saisi par voie de recours pour excès de pouvoir contre la présente délibération dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale. Cette démarche proroge le délai de recours contentieux qui recommencera à courir à compter de la date de notification de la réponse de l'autorité territoriale ou deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application «Télérecours citoyens» accessible par le site internet www.telerecours.fr.

FAIT A LA COURNEUVE, LE 10 OCTOBRE 2019